Commune d'Oupeye – Ville de Visé – Commune de Bassenge

-AVIS-

Réunion d'Information Préalable du public relative à une étude des incidences sur l'environnement

(projet de catégorie B – soumis à une étude d'incidences sur l'environnement)

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune d'Oupeye, de la Ville de Visé et de la commune de Bassenge qu'une demande de permis unique de classe1 va être introduite par :

INTRADEL sc, rue Pré Wigi 20
4040 HERSTAL

Cette demande portera sur l'objet suivant :

Demande de permis unique pour le renouvellement d'autorisation du centre d'enfouissement technique de Hallembaye et l'ajustement de son profil final

Lieu d'implantation : ***rue d'Eben 1 4684 Haccourt***

Conformément à l'article R53 du Livre 1er du Code de l'Environnement, cette demande fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement, avant l'introduction de la demande de permis.

En vertu des articles D29-5 et R41-3 de ce Code, une réunion d'information à laquelle la population est invitée, se tiendra le :

Le jeudi 3 décembre 2026 à 19h00 dans le gymnase de l'Administration communale, rue des Ecoles 4 à 4684 Haccourt (à l'arrière du bâtiment communal)

Cette réunion d'information a pour objet :

1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3° de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
4° de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Les communes d'Oupeye et de Visé, sur lesquelles est implanté l'établissement, de même que la commune de Bassenge, ont été désignées par le Fonctionnaire technique comme susceptibles d'être affectées par le projet de renouvellement d'autorisation faisant l'objet de la procédure. Les communes de Riemst (VL) et d'Eisden (NL) sont également informées, la procédure d'évaluation des incidences s'opérant dans un contexte transfrontalier.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la réunion précitée, (jusqu'au 18 décembre 2026 inclus) transmettre ses remarques et propositions concernant l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège Communal d'Oupeye (rue des Ecoles 4 4684 Oupeye) en y indiquant son nom et adresse et également en copie au demandeur du permis.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement ainsi que les supports et documents utilisés seront consultables durant les 15 jours suivants la réunion via le site Internet du demandeur (www.intradel.be). Cet accès à l'enregistrement sera assuré le surlendemain de la réunion d'information préalable. La vidéo sera définitivement supprimée après la période de consultation.

Toute information utile pour la réunion ou sa consultation vidéo peut être obtenue auprès de M. Laurent Marchal – laurent.marchal@intradel.be – 04/240.74.74